

**2.—Personnes accusées et déclarées coupables d'actes criminels,
par classe d'infraction, 1962 et 1963**

Classe et infraction	1962			1963			Augmen- tation ou dimi- nution du nombre de condam- nés
	Accusés	Condamnés		Accusés	Condamnés		
		Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Code criminel							
Classe I.—Infractions contre la per- sonne	7,027	5,532	252	7,245	5,786	240	+ 4.2
Rapt et enlèvement.....	67	44	21	50	31	—	-32.6
Voies de fait simples, causant des lé- sions corporelles, contre un agent de la paix, et entraves.....	4,756	3,803	172	4,854	3,918	169	+ 2.8
Infractions contre femmes ¹	1,088	836	21	1,069	825	27	- 0.6
Mort: négligence criminelle ² , homi- cide involontaire et meurtre.....	234	159	5	244	142	9	- 7.9
Tentative de meurtre, causant des lé- sions corporelles et mettant la vie en danger.....	219	151	14	204	144	13	- 4.8
Devoirs tendant à la conservation de la vie.....	36	23	—	24	21	—	- 8.7
Autres infractions contre la personne	627	516	38	800	705	22	+31.2
Classe II.—Infractions contre la propriété, avec violence	8,362	7,656	120	9,265	8,561	140	+11.9
Introduction par effraction, extorsion et vol qualifié.....	8,362	7,656	120	9,265	8,561	140	+11.9
Classe III.—Infractions contre la propriété, sans violence	21,279	17,301	2,213	23,564	18,985	2,701	+11.1
Fraude et escroquerie.....	2,897	2,289	261	2,943	2,340	287	+ 3.0
Possession de biens criminellement obtenus.....	2,261	1,866	97	2,674	2,182	112	+16.9
Vol ordinaire.....	16,121	13,146	1,855	17,947	14,463	2,302	+11.8
Classe IV.—Infractions malicieuses contre la propriété	1,001	803	54	1,119	944	43	+15.2
Crimes d'incendie et autres incendies	189	129	23	157	118	16	-11.8
Autres interventions concernant des biens.....	812	674	31	962	826	27	+21.0
Classe V.—Faux et autres actes rela- tifs à la monnaie	1,323	1,133	128	1,304	1,111	131	- 1.5
Faux et usage de faux.....	1,218	1,050	121	1,220	1,045	131	+ 0.4
Infractions relatives à la monnaie.....	105	83	7	84	66	—	-26.7
Classe VI.—Autres infractions	3,522	2,834	276	4,623	3,503	359	+24.2
Négligence criminelle dans la mise en service d'un véhicule automobile.....	48	40	—	51	43	—	+ 7.5
Capacité de conduire affaiblie.....	262	248	3	686	616	12	+150.2
Conduite d'automobile en état d'i- vresse.....	6	6	—	27	26	—	+333.3
Jeux, paris et loteries.....	606	479	42	774	617	64	+30.7
Maison de débauche, tenanciers.....	212	36	147	238	35	174	+14.2
Diverses autres infractions.....	2,388	2,025	84	2,847	2,166	109	+ 7.9
Total, Code criminel	42,514	35,259	3,043	47,120	38,890	3,614	+11.0
Lois fédérales							
Loi sur les stupéfiants.....	335	182	100	376	191	105	+ 5.0
Autres lois.....	86	72	7	120	97	17	+44.3
Total, lois fédérales	421	254	107	496	288	122	+13.6
Total général	42,935	35,513	3,150	47,616	39,178	3,736	+11.0

¹ Avortement, attentat à la pudeur d'une femme, commerce charnel et tentative, inceste, proxénétisme, viol, tentative de viol et séduction. ² Y compris mort causée dans la mise en service d'un véhicule automobile ou autrement.

Le tableau 3 montre qu'en 1963, 47 p. 100 des personnes déclarées coupables d'actes criminels n'avaient pas dépassé le niveau de l'école primaire, que 53.0 p. 100 avaient 24 ans ou moins et 33.5 p. 100 entre 25 et 44 ans, et que 78.8 p. 100 habitaient des centres urbains. Sur ces inculpés, 91.3 p. 100 étaient des hommes, 87.3 p. 100 étaient nés au Canada, 62.3 p. 100 étaient célibataires, 21.2 p. 100 étaient inscrits comme manœuvres et 11.4 p. 100 n'avaient pas d'emploi rémunéré.